



Atteinte à l'honneur et à la réputation

Par **jnkchr1s**, le **10/11/2014** à **22:22**

Bonjour!

Est ce que je peux porter plainte pour diffamation sans preuve?? Il y a des rumeurs graves (qui sont accompagnés des diverses harcèlements) qui portent atteinte à ma réputation. Les rumeurs existent, mais les personnes qui les ont m'appris ne veulent pas être dévoilés dans aucune cas. Qu'est ce que je peux faire dans ce cas là?

Merci

